

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00692

Numéro SIREN : 802 462 770

Nom ou dénomination : 1976

Ce dépôt a été enregistré le 04/11/2021 sous le numéro de dépôt B2021/012884

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2021
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du code général des impôts)



N°15948*03

Désignation de l'entreprise 1976			Néant <input type="checkbox"/> *				
Adresse de l'entreprise 9 rue Fontfroide			66000 PERPIGNAN				
SIRET 8 0 2 4 6 2 7 7 0 0 0 0 1 6							
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12			Durée de l'exercice précédent * 12				
					Exercice N clos le 31/01/2021		
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres *	014	1 485	016	1 485	
	Immobilisations corporelles*		028	65 156	030	20 415	
	Immobilisations financières* (1)		040	3 000	042	3 000	
	Total I (5)		044	69 641	048	21 900	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises *	060	259 836	062	259 836	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068		070	
			Autres* (3)	072	68 559	074	68 559
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	366 097	086	366 097	
	Charges constatées d'avance*		092	233	094	233	
	Total II		096	694 724	098	694 724	
	Total général (I + II)		110	764 364	112	742 465	
PASSIF					Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	10 000		
	Ecart de réévaluation			124			
	Réserve légale			126	1 000		
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)			132	141 749		
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136	57 039		
	Provisions réglementées			140	720		
	Total I			142	210 508		
Provisions pour risques et charges			154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	262 916		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	225 557		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)			172	43 484		
	Produits constatés d'avance			174			
Total III			176	531 957			
Total général (I + II + III)			180	742 465			
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	9 951
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	27 597
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	5 283

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Carlie Lafoue

Désignation de l'entreprise 1976

Numéro de siret 80246277000016

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/02/2020 au 31/01/2021

Désignations	Montant
INTERETS COURUS	11
FRS FACT NON PARVENUES	12 132
DETTES POUR CONGES PAYES	5 673
CHARGES SOC / CONGES PAYES	1 959
ETAT CHARGES A PAYER	257
DIVERS CHARGES A PAYER	4
Total des charges à payer	20 035

Désignation de l'entreprise 1976
Numéro de siret 80246277000016

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/02/2020 au 31/01/2021

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES AVANCE			233		
Total des charges constatées d'avance			233		

1976
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 9 rue Fontfroide, 66000 PERPIGNAN
802 462 770 RCS PERPIGNAN

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 31 MAI 2021

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 janvier 2021

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2021 s'élevant à 57 039,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	57 039,00 euros
A titre de dividendes	20 000,00 euros
Soit 20,00 euros par action	
Le solde	37 039,00 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 129 120,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 30 juin 2021.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 20 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

AK

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

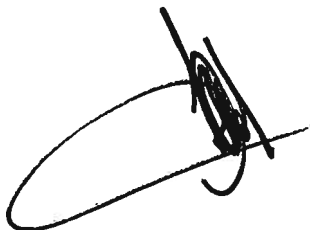
Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 janvier 2018 : Néant

Exercice clos le 31 janvier 2019 :
7 143,00 euros, soit 7,14 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 7 143,00 euros

Exercice clos le 31 janvier 2020 :
15 000,00 euros, soit 15,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 15 000,00 euros

**Certifié conforme
Le Président**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by several vertical strokes and a final flourish.